

Les aides sociales directes et indirectes

1. Simplification et uniformisation des critères d'accès aux aides. **77 votes**
2. Réduction/suppression du délai de carence pour accéder à la Sécurité sociale (actuellement 3 à 6 mois). → Considéré comme injuste comparé aux étrangers arrivant en France – Pas CFE. **69 votes.**
3. Quotient familial unifié (modèle CAF France) pour garantir équité entre foyers. **61 votes.**
4. Création d'une MDPH dédiée aux Français de l'étranger (Maison Départementale des Personnes Handicapées) **61 votes.**
5. Améliorer la communication sur les droits et conditions d'accès. **60 votes.**
6. Alléger les justificatifs administratifs demandés pour les démarches. **59 votes**
7. Indexation des aides sur l'inflation et réévaluation continue. **56 votes**
8. Principe d'aide différentielle : prise en compte des dispositifs locaux avant intervention française (éviter les doubles aides). **53 votes.**
9. Allocation "grand âge" pour personnes âgées à l'étranger. **53 votes.**
10. Importance du rapatriement/évacuation médicale rapide. **51 votes.**
11. Accès à une aide juridictionnelle pour les Français de l'étranger, notamment en cas d'incarcération. **51 votes.**
12. Soutien renforcé au retour (réinsertion administrative, sociale et médicale). **45 votes.**



**ASSISES DE LA
PROTECTION SOCIALE**

10 mars - 10 octobre 2025

**Assemblée des Français
de l'étranger**





Aides à la scolarité et accompagnement des élèves en situation de handicap - AESH

N°	Proposition	Votes
1	Identifier les causes des dysfonctionnements de SCOLAIDE et demander nouveau schéma de fonctionnement plus fluide ; le rendre totalement efficient au plus tard fin 2025 pour la prochaine campagne de bourses	57
2	Former tous les utilisateurs de SCOLAIDE (parents, agents consulaires, chefs d'établissement, DAF, élus, membres CCB)	51
2	Prioriser le versement des aides AESH aux familles boursières, tout en maintenant un accès possible aux familles non boursières en difficulté	51
2	Désigner une seule antenne MDPH spécifiquement formée et compétente pour les Français de l'étranger	51
5	Désigner un référent AESH dans chaque établissement	50
6	Supprimer la condition exigeant un taux de handicap, évalué par la MDPH, supérieur à 50% pour bénéficier de la prise en charge de l'AESH	48
6	Porter la validité de la décision de la MDPH à 3 voire 5 ans pour éviter la constitution d'un lourd dossier de renouvellement tous les 2 ans	48
8	Accompagner la valeur de l'IPPA d'une note expliquant son mode de calcul et les données prises en compte	45
9	Intégrer formation obligatoire à la prise en charge d'élèves à besoins éducatifs particuliers (EBEP) dans parcours de formation initiale et continue des enseignants et assistants d'éducation (AED)	44
10	Améliorer le statut juridique et social des AESH via un contrat de droit local déterminé et signé par les établissements	42
11	Réactualiser la valeur du patrimoine immobilier tous les 5 ans	41
12	Organiser un webinaire d'État en début de campagne afin d'homogénéiser les pratiques entre postes ; publier à cette occasion, un rapport public contenant les critères, montants distribués et répartition des aides à la scolarité	40
12	Refondre les instructions priorisant clairement l'intérêt de l'enfant	40



Quel avenir pour la Caisse des Français de l'étranger ?

1. 3.22 Permettre aux travailleurs indépendants (non salariés) de cotiser à la retraite française par le biais de la CFE (73)
2. 3.4 Intégrer au sein du conseil d'administration des représentants des assurés à parité avec des représentants des élus de terrain. (68)
3. 3.11 Développer une offre « Grand Age et Dépendance ». (63)
4. 3.7 Supprimer le principe de « zonage » et garantir une égalité de traitement à tous les adhérents quel que soit leur lieu de résidence, leur âge et leur état de santé. (63)
5. 3.3 Maintenir les tutelles existantes, celles de la Direction de la Sécurité Sociale et de la Direction du Budget en ajoutant celle de la Direction des Français à l'étranger (MEAE). (62)
6. 3.16 Autoriser des contrôles réguliers du bien-fondé des prestations avec l'aide des services consulaires (y compris les consuls honoraires) et des techniques de « data mining » (croisement de fichiers : registres...) (60)





Quel avenir pour la Caisse des Français de l'étranger ?

7. 3.6 Afin de travailler en toute transparence avec ses adhérents, publier tous les ans les statistiques sociales et financières de la CFE. (60)
8. 3.2 Au nom de la solidarité nationale et pour financer la mission de service public de la CFE, affecter une partie de la CSG payée par les FDE au budget de fonctionnement de la caisse. (60)
9. 3.20 Réaliser un guide de la Protection Sociale des FDE et le rendre public par tous les moyens (y compris le site service-public.fr). (57)
10. 3.15 Mettre en place des antennes locales, relais de gestion de proximité de la relation client. (57)
11. 3.10 Étudier un scénario sur le long terme de l'intégration de tous les FDE dans le régime général de la Sécurité Sociale en préservant leurs spécificités. (53)
12. 3.9 Élargir les critères d'attribution de la « catégorie aidée ». (51)

